

18/11/2015

27/11/2015

4-12-2015 A

4-12-2015 B

La Sécurité sociale des indépendants

00:34	HR	<p>Donc ça a été créé en 1969, hein, je crois au mois de juillet 1969, mais il y avait 3 mois de cotisation, sans avoir droit aux prestations. Les trois premiers mois, y avait pas droit aux prestations, et les prestations sont arrivées après, donc euh. Mais par contre, à cette époque-là c'était le régime à 50%, et tout le monde n'y avait pas droit. Il n'y avait que les personnes âgées, heu... et les gens en longue maladie. Mais tous les soins pour les adultes, disons tous les soins pour les adultes, disons normaux, les soins normaux, enfin courants, si vous voulez, n'étaient pas pris en charge, et ce qui fait que beaucoup, beaucoup, et moi le bon premier, nous avions des assurances personnelles, dans des compagnies ou des mutuelles, nous avions des assurances personnelles. Et quand est né le régime obligatoire, alors bien sûr ils ont essayé, ces mutuelles, qui étaient organismes conventionnés, de nous garder, mais par contre de nous vendre, disons, des complémentaires, et apparemment, les complémentaires étaient aussi chères que l'assurance qu'on avait avant eux, avant l'assurance maladie obligatoire ; et ils prétendaient, alors là, ils prétendaient que ça ne remboursait rien, donc y avait qu'une complémentaire et tout. C'était un petit peu vrai, mais les cotisations étaient quand même surfaites. Et voilà. Et alors le problème, la contestation est née surtout, si vous voulez, au niveau des cotisations, et c'est parti depuis des retraités. Alors à cette époque-là on avait des retraités du commerce ou de l'artisanat, qui avaient des retraites de misère, il faut reconnaître qu'ils n'avaient pas cotisé non plus, hein, mais ils avaient des retraites de misère et y a des gens à qui la cotisation, le montant de la retraite payait juste la cotisation de maladie ! Donc il leur restait plus rien. On leur retenait, on leur retenait sur leur retraite, on leur retenait la cotisation d'assurance maladie et ils touchaient plus rien ou pratiquement rien, quoi, disons. Et c'est de là qu'est née la contestation. Alors la contestation est née dans l'Isère, les premières manifestations ont eu lieu à Grenoble, tout ça, et puis après, bon, c'est Gérard Nicoud qui a pris la tête un peu de ce truc là; lui, il était de la Bâtie-Mongascon, donc puis ça s'est enflé comme ça, et il y a eu des manifestations, pas mal, quoi. Et là-dessus se sont enchaînés un peu les problèmes de Pisserot (?), donc y a eu des problèmes avec les perceptions et tout ça, mais c'était surtout, disons, le départ, c'était l'assurance maladie, qui a créé, si vous voulez, ce déléic, quoi, pour la contestation.</p>
-------	----	---

00:44	HR	<p>Hé oui, comme toutes les assurances. Donc on est quelques uns, on s'est dit : donc ce qu'il faut, c'est améliorer. C'est améliorer le système. Parce qu'à ce moment-là, on ne remboursait qu'à 50%, et à partir de 65 ans. Et puis les adultes, disons, n'étaient remboursés qu'en gros risque. Alors dans la liste à ce moment-là y avait 27 maladies, je crois maintenant y en a un peu plus de 30, hein, mais, à cette époque-là, je crois, y en avait 27, ils étaient remboursés à 50%, sur ces 27 maladies.</p>
1:18	EN	<p>C'est des maladies qui correspondent aux affections de longue durée ?</p>
1:19	HR	<p>Oui, oui ! la liste des longues durées.</p>
1:23	EN	<p>Et y avait que ça ?</p>
1:24	HR	<p>Y avait que ça, pour les adultes, hein. Alors les enfants, jusqu'à 16 ans et les personnes de plus de 65 ans, ils étaient remboursés sur le petit risque, donc la grippe, les trucs comme ça, mais à 50%. Hum !</p>
15:02	EN	<p>Vous vous battez pour que ça évolue ?</p>

15 :03	HR	<p>Par contre, je vais vous dire, heu, sur Lyon, heu, on a fait beaucoup. Il fut un temps, ils nous appelaient « la CANAM2 ». Oui, parce qu'avec Georges Vignal, qui était, je vous dis, quelqu'un d'extraordinaire, on a lancé beaucoup de trucs et on a fait, à titre expérimental, on a fait des trucs hors la loi, un petit peu. Y compris d'ailleurs avec, moi je me rappelle, avec même pratiquement la complicité un peu des pouvoirs publics. Je me rappelle d'avoir, heu, vu avec Lombardot, hein, Michel Lombardot, et de l'avoir prévenu avant. Je lui avais demandé un rendez-vous, je l'avais prévenu. Je lui avais dit : Monsieur voilà, on veut, en commission de recours amiable, quoi, c'était la commission de recours gracieux, à cette époque-là, on veut accepter tel et tel dossier, je ne me souviens plus de ce que c'était exactement. Il m'a dit oui, vous êtes hors la loi, là. Je lui ai dit : écoutez, moi j'ai un conseil lundi, j'ai envie de faire passer ce truc-là au conseil et tout. Après il me dit : écoutez ..., et on a passé ce truc au conseil et il l'a laissé passer. Il l'a pas contesté, donc il était complice, parce que moi je l'avais prévenu, je l'avais pas pris en traître hein ! Je l'avais prévenu. Je lui dis voilà. Et il l'a laissé passer, donc, avec sa complicité. D'ailleurs il y a eu des retours de bâton derrière, hein ! Rires. Par sa hiérarchie, y a eu des retours de bâton derrière. Et puis moi, je me rappelle, à ce moment-là je siégeais à Paris, aussi au Conseil National, et je m'étais fait prendre à parti par les représentants du ministère, enfin pas le ministère officiel, je m'étais fait prendre à parti ; j'ai dit : j'ai pris une délibération du conseil, j'applique. Rires. Enfin, voyez, on se bagarrait dehors mais on se bagarrait dedans aussi, quoi, hein. Alors, dedans, c'était un peu contre les pouvoirs publics, quoi, qui nous... voilà ! Et puis donc en 70 et en 74, c'est Vignal qui était président et puis en 78, il avait pris des responsabilités un petit peu dans le mouvement et tout le machin, heu..., et il m'a refillé la présidence, quoi, si vous voulez. Il voulait déjà que je prenne en 74, j'avais refusé, et puis je l'ai pris en 78, quoi.</p>
--------	----	---

10:11	HR	<p>Mais voilà un petit peu comment que ça fonctionnait. Alors, je vous dis bien, on n'avait pas ce souci, nous, de ... On n'a qu'une chose où on était ... où on est autonome et où on doit assurer l'équilibre, c'est sur les indemnités journalières, sur l'invalidité et sur les retraites. Mais la maladie, on n'avait pas ... Mais par contre, quand on a créé le système des indemnités journalières, alors heu, ça a été passablement compliqué parce que les gens disaient : ça va entraîner les gens à s'arrêter, y va y avoir des dépenses phénoménales. Et en définitive heu, si, on a créé les indemnités journalières, avec une cotisation de 0,5%. Donc, heu ... Et puis après, les indemnités journalières, y avait ... On les a bien améliorées en réduisant les délais de carence, les trucs comme ça et tout, donc c'est passé à 0,7%. Mais enfin, c'est quand même supportable, quoi, encore. L'invalidité et les indemnités journalières, c'est 0,7% du revenu. C'est quand même encore supportable. Alors que, au départ, les gens disaient : on commence comme ça, on va finir à des sommes phénoménales. Mais non, apparemment ça s'équilibre. Là y a l'équilibre.</p>
11 : 07	AL	<p>Et au niveau du fonctionnement ? Les indemnités journalières et l'invalidité, c'est pareil que pour le régime général ?</p>
11 :14	HR	<p>Heu ... Disons qu'y a un délai de carence, je crois qu'ils sont en train de vouloir réduire maintenant, de 7 jours, sauf en cas d'hospitalisation ou d'accident. C'est trois jours. En cas d'hospitalisation ou d'accident, c'est trois jours. Sinon, pour ne maladie normale, c'est 7 jours. Un délai de carence de 7 jours. Et c'est 50% du revenu déclaré, donc la base sur laquelle sont payées les cotisations. Le BIC, quoi. Pour les commerçants, c'est le BIC, pour les libéraux, c'est le BNC. Mais les libéraux n'ont pas d'indemnités journalières. Ils les ont pas acceptées.</p>
11 :52	AL	<p>Mais heu, justement, est-ce que il y a pas un petit peu de grogne par rapport à ça, ces indemnités journalières ? Dans ces professions-là, y a quand même pas mal ... le salaire déclaré, c'est pas toujours le salaire qui est véritablement perçu. Du coup, quand il y a des ... comment dire, quand il y a des maladies est-ce qu'il y a pas un peu de grogne de toucher que 50% de son salaire, enfin ... ?</p>
12 :17	HR	<p>Ben disons que dans l'industrie ou les trucs comme ça, au régime général, ils ont tous des conventions collectives, qui améliorent ce truc-là. Mais le régime de base de sécurité sociale, c'est 50%. Alors après ils ont des complémentaires, ils ont des ... Selon les conventions collectives et tout, surtout les grosses entreprises ! Dans les petites entreprises un peu moins, mais dans les grosses entreprises, ils ont des compléments de salaire, des trucs comme ça. Et là c'est vrai que ... et puis, bon, ben, entre nous, mais je vous demande de ne pas le marquer, ...</p>

12 :55	AL M	Mais c'est justement ce que... c'est mon idée, en fait ; c'est que souvent, enfin souvent, y a quand même pas mal d'indépendants qui, en raison des trop grandes charges qui pèsent sur leurs épaules, ils déclarent un peu, parfois beaucoup, moins que ce qu'ils gagnent réellement. Du coup quand ils se retrouvent en arrêt maladie, heu ... C'est pour ça qu'ils sont peut-être moins enclins aussi à avoir des arrêts maladie qu'un salarié lambda, heu
13 :22	HR	Alors les arrêts maladie, ils peuvent se les constituer parce que ... bon. Moi, je vais vous dire, heu, le principe de l'indemnité journalière, si vous voulez ... j'étais d'accord là-dessus, j'ai milité pour ça, je dis c'est, c'est une survie, si vous voulez. C'est assurer, pour une famille, le bifteck, le pain, heu, heu, des trucs comme ça. Mais ce n'est pas assurer le revenu de l'entreprise. Parce qu'on a des entreprises, par exemple, qui ont de gros investissements, des amortissements phénoménaux, qui se trouvent avec un petit bénéfice, mais qui ont des revenus, heu, mais compte tenu de leurs amortissements, compte tenu de tout un tas de trucs, ont de très petits bénéfices. Mais ces gens-là on assure par rapport au bénéfice, mais pas par rapport au rapport de l'entreprise. Et là, ma foi, heu, et comme c'est vraiment, ça va du simple au ... tout ce que vous voulez, au ... Un gars qui travaille, un carreleur ou un truc comme ça, il a pratiquement pas d'investissement, un imprimeur ou quelque chose comme ça, le gars, y a un matériel phénoménal. Voyez, donc on peut pas rentrer dans ce domaine-là. Sur un plan légal et tout ça. Alors après, au coup par coup, le gars y s'assure, dans le privé, soit auprès d'une mutuelle, soit auprès d'une compagnie d'assurance, il s'assure pour le manque à gagner, si vous voulez. Mais chez nous ça a toujours été, moi j'ai toujours soutenu ce truc-là, on assure pas le ... l'entreprise. On assure l'individu, quoi. C'est ça. Alors bien sûr que ça fait pas grand-chose, hein. Ça fait pas grand-chose ...
15 :05	AL	Et comment ça se passe au niveau des accidents du travail, du coup ? Qui est-ce qui indemnise si l'indépendant il est accidenté sur son travail ? Comment ça se passe ? C'est pareil que dans le régime général ou pas ?
15 :20	HR	Disons qu'il y a des contrôles, y a des contrôles. S'il est en arrêt maladie, il doit être chez lui, heu ; il doit pas être au boulot. Il doit pas être dans son entreprise, ou sur un chantier, ou un truc comme ça. Et là y a des contrôles. Ils en prennent combien et combien de personnes ! Alors y a souvent de gens qui se mettent en arrêt maladie ; alors ils ont un mois d'arrêt maladie, si vous voulez, puis au bout de 15 jours ça va mieux ; ils reprennent le boulot ; mais ils déclarent pas qu'ils ont repris le boulot ! Ils ont oublié de déclarer qu'ils ont repris le boulot quoi. Et on a beaucoup de trucs comme ça, hein.
15 :55	EN	Et y a un système d'accident du travail ou pas ? Comment ça marche ?
15 :58	HR	Non. L'accident du travail, il est couvert au même titre que la maladie, dans les mêmes conditions.
16 :02	AL	Donc 50% avec un délai de carence aussi.
16 :06	HR	Oui. Ben, le délai de carence, enfin, en accident, je crois que c'est trois jours. Voilà. C'est pas 7 jours, hein. En maladie, c'est 7 jours ; enfin, je crois qu'ils sont en train d'y réduire, hein maintenant, mais j'ai su par des collègues qui siègent encore, je crois qu'ils sont en train de réduire ce délai de carence et ils parlent de créer, mais je sais pas bien comment qu'ils vont faire, heu, un temps partiel. Disons que ça existe au régime général, les gens qui travaillent à mi-temps thérapeutique ; alors ça n'existait pas chez nous, et je crois qu'ils sont en train d'étudier le système pour le faire, maintenant. Mais, bon. Pour le moment, ça n'existe pas.
16 :48	AL	D'accord. Donc la personne qui est accidentée, qui a un accident quand elle exerce son activité, finalement c'est inégalitaire par rapport à quelqu'un qui est dans le régime général, parce que là elle touchera que 50% d'indemnité, alors que dans le régime général, ils sont remboursés
17 :06	EN	Mais elle cotise pas en tant qu'employeur ...

17 :09	HR	Voilà, c'est ça, aux accidents du travail. Les accidents du travail, chez les salariés c'est une cotisation spéciale, qui est alimentée surtout par l'entreprise, par l'entreprise. Donc ça, ça n'existe pas chez nous. Par contre, je crois que maintenant, ils sont en train d'assouplir un petit peu, heu, le système de contrôle, si vous voulez, dans l'hypothèse où, heu, ... moi, j'ai vu des gars, j'me rappelle plus ce qu'il avait comme entreprise, c'était un plombier, je crois, mais il avait deux, trois ouvriers, et il a un contrôle, et ils l'ont trouvé, il avait une jambe dans le plâtre, mais ils l'ont trouvé au bureau. Et il a été contrôlé, au travail. Mais il était là pour faire ses chèques, faire ses comptes ou n'importe quoi ; il allait pas sur les chantiers, mais il était là, il était au boulot. Alors maintenant, ils sont en train d'y modifier un peu ; ils permettent un peu au gars de pouvoir gérer son affaire, gérer son entreprise, même si ... donc il doit pas travailler physiquement, mais il peut gérer son entreprise. Parce qu'il y a les deux choses, là. Alors maintenant, ils ont amélioré un peu ce système, là. Mais c'était assez... C'est-à-dire on est partis, comme on voulait pas, tout le monde avait peur que ce soit une cotisation très, très chère, alors on est parti vraiment avec un minimum, et puis petit à petit ça s'est amélioré.
--------	----	---

32 :33	HR	C'était la DRASS, oui ! ... A cette époque-là ils étaient rue de Créqui, même. ... enfin, non, rue Vendôme, mais pas loin de la CMR, dans le coin là-bas, oui. Mais c'était un bâtiment anonyme, quoi, un bâtiment. Ils avaient deux, trois étages, un truc comme ça, quoi, avant de déménager et de venir à la Part-Dieu maintenant.
33 :00	EN	Et qu'est-ce qu'ils vous reprochaient ? Quand vous l'avez rencontré, là, qu'est-ce qu'ils vous reprochaient ?
33 :05	HR	Ben c'est à dire ... C'est toutes les décisions qu'on prenait en commission de recours gracieux, où on donnait satisfaction à des gars sur des prestations auxquelles ils avaient pas droit, et ils avaient reçu une demande de remboursement, ils contestaient tout en recours gracieux. On acceptait quoi. On jugeait que c'était quelque chose de valable, quoi, et tout. Alors, on n'acceptait pas tout, mais on en acceptait beaucoup, quoi, et en marge, disons, un petit peu, de la légalité, quoi, les textes, en marge un peu des textes, quoi. Mais c'est comme ça qu'on a fait avancer un peu le régime, quoi. Entre les commissions de recours gracieux puis le fonds d'action sociale, on a essayé de combler les manques, voilà on a essayé de combler les manques.

21 :12	HR	Ben, le montant des cotisations... Mais je vais vous dire, tous les problèmes, tous les problèmes qu'on a eus avec nos régimes sociaux, c'est pas tellement des problèmes de prestations, on en a eu quelques uns, quoi, mais c'était un millième, c'est toujours des problèmes de cotisation. C'est ... 9 fois sur 10 quand il a un litige entre l'assuré et la caisse, c'est pour les cotisations. C'est pas pour les prestations. En principe, les prestations, ça tourne pas trop mal. Et les gens en sont contents, globalement. L'assurance maladie, bon maintenant on a à peu près, on a les mêmes remboursements qu'au régime général, donc les gens en sont contents ; là y a pas de problèmes. La retraite, ben ma foi, la retraite, elle est maintenant aussi l'équivalent de ce qu'ils ont ... Moi, je vais vous dire une chose ; y a un gars qui vient me voir une fois ; c'est un exemple parmi tant d'autres, il doit y en avoir des centaines comme ça, il me dit dis-donc, je viens de toucher ma retraite, j'ai, je sais pas, 800€ par mois, ou 600€ par mois, comment veux-tu que je vive avec ça, le truc et tout. Alors il me dit : y a une erreur, mais enfin ... machin, c'est pas possible, et tout. Je lui dis : mais attend, on va voir ton dossier. Je vais voir son dossier, ça faisait 5 ans qu'il déclarait ... Il avait 800€ par mois, ça fait 5 ans qu'il déclarait 50€ par mois de bénéfice ! Pff ! Mais comment tu vivais avec 50€ ? Mais je lui dis ... ? Rires Enfin voyez ... Il avait ... Mais c'est ça, les gens. Ils ont fait des sous-déclarations, et bien sûr, au moment de la liquidation de la retraite,
--------	----	--

00 :40	HR	<p>Alors là ... si vous voulez, je vais vous dire, c'était, heu, le RSI a été créé avec pratiquement un très large consensus des administrateurs et de tout le monde, hein, pour la création du RSI, pour regrouper parce qu'il y avait des caisses un peu de partout, des caisses professionnelles, des trucs comme ça. Donc c'était pour regrouper tout ça, et là y avait un consensus, on pouvait pas dire illimité, mais un très large consensus pour créer cette entité. Donc là, ça s'est relativement bien passé et les difficultés ont été en 2008, la mise en place de l'ISU. Et c'est l'ISU, alors je vais pas vous dire qu'y a pas eu de difficulté pour la mise en place du RSI, parce que vous voyez par exemple, les caisses de retraite avaient comme adresse des adhérents le lieu professionnel, et les caisses maladie c'était, enfin, le lieu de vie, quoi, le domicile, voilà. C'était le domicile. Alors y a beaucoup de chefs d'entreprise qui ne travaillaient pas sur place, quoi. Et on avait déjà eu quelques petits problèmes, mais enfin, ça se réglait quoi, ça pouvait se régler. Et après on est arrivé avec la mise en place de l'ISU. Alors l'ISU, c'est des ordonnances qui l'ont créé, au même titre d'ailleurs que le RSI, c'est des ordonnances qui les ont créés ; l'ISU, c'est les ordonnances qui l'ont créé, et alors là, contre l'avis unanime, de tout le monde sur... pas sur le principe mais sur la façon de procéder. Et de confier, disons, aux URSSAF, tout l'encaissement et tout, on savait très bien et ça s'est dit de partout, que le système informatique de l'URSSAF était complètement incompatible pour traiter les cotisations de maladie et tout ça. Donc leur système, qui s'appelait SNV2, je crois, oui, il me semble que c'est ça, avait déjà pas mal de temps, était déjà ... et ils ont voulu qu'on passe sur ce système-là, et alors, ça a été infernal, quoi. Il a fallu créer des ponts, des trucs comme ça ; ça a été infernal, infernal. Surtout que dans le système tel que les décrets l'ont prévu, c'était le RSI qui était maître d'œuvre, si vous voulez, l'URSSAF faisait l'encaissement, le RSI faisait le contentieux. Alors vous avez qu'à voir la difficulté ! Au bout de ... Après y a eu un truc, l'URSSAF gardait l'encaissement pendant un mois et faisait le pré-contentieux, mais c'était le RSI qui faisait le contentieux. Et avec deux systèmes qui communiquaient pas. Alors j'aime autant vous dire que c'était infernal ! Heu, les gens arrivaient à travailler à la plume d'oie, hein. Avec des systèmes informatiques incompatibles, c'était infernal, infernal. Donc il y a eu beaucoup de difficultés, des gens qui ont été oubliés, carrément ; qui pendant deux, trois ans ont été oubliés, après ils ont reçu des rappels de cotisations pour 3 ou 4 ans de cotisation, c'était infernal, c'était un scandale, et des gens qui ont reçu d'entrée, qui ont été appelés deux ou trois fois ; ils étaient appelés sur leur lieu de travail, sur leur domicile, enfin, voyez, heu ... C'est surtout au niveau des cotisations, disons. Parce que, quoi qu'il en soit, les prestations maladie ont toujours été réglées par les organismes conventionnés, donc là pour eux, ça a pas changé grand-chose, si ce n'est qu'on avait des difficultés pour savoir si les gens étaient bien assurés, étaient bien à jour de cotisations, ... par exemple. Alors après, ils ont créé un système où, disons, c'était plus obligatoire d'être à jour de cotisation pour être remboursé. Quoi qu'il en soit, vous aviez un contentieux, mais vous étiez quand même remboursés des soins médicaux, sauf les indemnités journalières. Pour régler les indemnités journalières, fallait que les gens soient à jour de cotisations. Et les OC arrivaient pas à savoir si les gens étaient à jour de cotisations. C'était infernal, quoi. Alors maintenant on a une contestation phénoménale, mais c'est ce que je dis, ... alors bon alors depuis, il y a eu quelques améliorations, et ce que je dis, elle arrive maintenant, cette contestation, mais elle aurait dû se faire il y a cinq ans. Ça aurait dû se faire tout de suite, mais tout de suite, bon, ils m'ont ... les gens ... oui, alors ça râlait bien tout de suite, mais bon, enfin bref, c'est vraiment parti après, bien, bien après.</p>
--------	----	---

1 :00 :34	EN	Et comment ça se fait qu'il y ait jamais eu de caisse commune justement pour les non-salariés non-agricoles ? Pourquoi est-ce qu'il y a encore la CNAVPL ?
1 :00 :42	HR	En retraite ? Ils veulent surtout pas ... ils veulent surtout pas se mélanger, hein. Alors là, par contre, ils ont de très petites cotisations de base, mais ils ont certainement de grosses complémentaires. Je sais que les pharmaciens, par exemple, ils ont une très petite cotisation de base mais ils ont une très grosse complémentaire. Ben le barreau, c'est autre chose, le barreau. Alors eux, ils veulent pas. Parce que le barreau, quand vous faites un procès, vous engagez une action en justice ou n'importe quoi, on vous demande des ... on vous demande des garanties. Vous faites un dépôt, heu à la caisse des dépôts, vous faites un dépôt de garantie. Et les intérêts de ces dépôts vont à la caisse du barreau ... pour leur retraite ! ... Alors là eux, ils veulent pas se mélanger, eux ; ils veulent pas abandonner ça, parce que ça représente énormément, mine de rien, même si le pourcentage est pas élevé, il y a tellement des sommes phénoménales que ça fait du pognon, hein. Les intérêts des dépôts de garantie, donc, des dépôts de garantie ou de l'argent qui transite par les avocats, par les huissiers, par tout un tas de trucs, tout cet argent rapporte à la caisse des barreaux. Les intérêts sont versés à la caisse du barreau. Alors je pense que la Caisse des Dépôts doit pas donner des intérêts phénoménaux, mais enfin malgré tout, heu ..., c'est quand même un sérieux avantage, hein.
1 :02 :11	EN	Et donc pour les professions libérales, c'est la vieillesse effectivement qui est ...
1 :02 :17	HR	Alors ils ont je sais pas combien de caisses, maintenant ils ont fait une espèce d'union, un petit peu, des caisses, sauf le barreau, qui reste toujours à part, mais les autres ils ont une espèce d'union un petit peu. Je sais pas vraiment comment ça fonctionne, hein. Je sais pas vraiment comment ça ... c'est l'UNA ... non c'est pas l'UNAPL ; l'UNAPL c'est leur syndicat. Je me rappelle plus comment elle s'appelle leur caisse, là. Autrement, les infirmières ont leur caisse, les médecins ont la leur, les ...
1 :02 :45	EN	Les masseurs ... et au point de vue ... ça c'est pour la vieillesse, et pour la maladie ils sont rattachés au RSI ?

1 :02 :50	HR	Ils sont rattachés au RSI. Ils ont les mêmes conditions, disons, que les artisans et commerçants au niveau maladie. Par contre, ils n'ont pas les indemnités journalières. Ils les ont pas acceptées. Parce qu'on a encore, à Paris, une section commerçants, une section artisans, malgré qu'il y ait eu la fusion en 70, hein ! Il y a eu la fusion des artisans et des commerçants dans les caisses, mais il y a toujours les sections. A Paris, y a, je me rappelle plus, y a 20 commerçants, 20 artisans, un truc comme ça. On est à égalité d'ailleurs. Et puis, les professions libérales. Et au conseil de la caisse nationale, y a ... certaines choses, comme les retraites et tout, donc, moi j'y étais, on a travaillé là-dessus, on a réussi à fusionner les caisses de retraite complémentaire de ... des commerçants et des artisans, on a réussi à les fusionner, mais jusque là, y avait deux conseils différents. Et pour voter cette fusion, il a fallu que ce soit les sections qui les votent, c'est pas le conseil de la caisse nationale qui a voté, c'est les sections, c'est les artisans d'un côté, les commerçants de l'autre. Mais enfin heureusement on avait quand même travaillé là pas mal ... en amont avec, pour qu'ils adoptent le même projet, quoi ! Rires. Parce qu'autrement ... autrement c'était compliqué, hein !
-----------	----	---

1 :16 :39	HR	L'avenir, maintenant ? ... Dieu seul le sait ! Rires. Et c'est pas sûr encore qu'il le sache ! Rires. Je sais pas. Dans nos régimes, grosso modo, les responsables, disons, sont assez pessimistes, hein. ... par rapport à l'existence du régime, déjà, en pensant qu'un jour ou l'autre, il y aurait une fusion. On a entendu parler éventuellement qu'ils voulaient supprimer les organismes conventionnés, qui servent des prestations. Et ça c'est une bonne chose ! heu... je suis totalement pour. Mais pour donner la liquidation au régime général. Si on commence comme ça, c'est l'URSSAF qui encaisse, c'est le régime général qui paie les prestations, le RSI n'existe plus ! C'est une coquille vide, quoi. Alors beaucoup, quand même, se posent la question. Et puis, il y a la question aussi sur les renouvellements de conseils, les élections. Bon, c'est quand même une grosse machine pour, heu ... 15% des gars qui votent, par correspondance. Un de ces quatre matins, un de ces quatre matins, il va y avoir des désignations, comme au régime général, si le régime perdure ! Alors y a beaucoup de craintes pour dire qu'il y ait des désignations. Alors seulement, désignations, heu ... y a que les organisations officiellement reconnues, donc chez nous il y aurait la CGPME et l'UPA. Et terminé, y a rien d'autre. Donc on aurait des administrateurs qui seraient forcément CGPME ou UPA. Enfin, ça c'est des vues de l'esprit. Y en a qui le voient comme ça, y en a d'autres qui disent : ça se fera jamais ! Mais ça, je vous dis bien, on peut pas savoir.
-----------	----	--